

## **Déclaration préalable des représentant.es FSU CST de la Région Nouvelle Aquitaine 9 octobre 2023**

En ouverture du CST, nous souhaitons interpeller l'exécutif sur trois points :

**Avancements de grade et promotions internes pour 2023.** Alors que l'espace d'échange avec les Syndicats s'est tenu début septembre et que le Comité de Direction générale devait être consulté dans la foulée, les agents attendent encore la publication par le Président des tableaux d'avancement de grade ainsi que les listes d'aptitude de promotion interne. Nous vous demandons donc quand ces listes seront publiées.

**La programmation des travaux du CST.** Comme sous le savez, Le décret du 10/05/2021 (art 53) prévoit que « *Le CST débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux* ». Nous vous interpellons sur ce point et sur votre engagement d'établir un prévisionnel chaque semestre des réorganisations des services qui sont projetées.

C'est important pour nous en tant que représentants du personnel, afin de pouvoir travailler plus en amont sur les thématiques qui vont venir à l'ordre du jour, et – concernant les réorganisations des services - de pouvoir être à l'écoute des collègues aux différentes étapes du processus, avant que le dossier finalisé soit présenté au CST.

**Enfin, le décret du 10 août 2023, instaure la retraite progressive** dans la Fonction Publique. C'est l'une des très rares dispositions qui pouvaient paraître favorables dans la loi sur les retraites que le Gouvernement a imposée aux salariés. Mais à la lecture du décret on voit que ce dispositif est soumis à autorisation de l'employeur. Nous demandons une information de la DRH en direction des agents, et la garantie sur la Région ne refusera pas l'accès à la retraite progressive aux agents éligibles et leur accordera la quotité de temps partiel qu'ils demanderont dans ce cadre.